



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 27 août 2018 à 19h00 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Marie-Lise-Poitras et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Est absente : Madame Line Boulianne

Ouverture de la séance à 19h00 heures

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : PRÉSENCES

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.4 Correctifs à apporter suite au démantèlement de l'ancien barrage – Mandat à la firme WSP

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

17.7 Nomination comité consultatif d'urbanisme

17.8 Appels d'offres/ Caserne incendie Les Escoumins

17.9 Entente relative à l'entretien de systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet – Robert Lanciault

17.10 Engagement de Monsieur Mathieu Tremblay – Poste de préposé classe mixte

17.11 Remboursement pour fiche annulée – Matricule 8275 09 1525

17.12 Ouverture poste de préposé à l'entretien classe 2 – Temporaire sur appel

18.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

20.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 19h00 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.



N° 18-08-239

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

****REPORTÉ**

CORRECTIFS À APPORTER SUITE AU DÉMANTÈLEMENT DE L'ANCIEN BARRAGE – MANDAT À LA FIRME WSP

Nous n'avons toujours pas reçu de nouvelles du Conseil d'Administration de la Corporation de Gestion de la Rivière à Saumons.

N° 18-08-240

NOMINATION COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE les mandats de messieurs Paul-André Tremblay et Dave Lavoie au sein du Comité consultatif d'urbanisme ont pris fin le 31 mars dernier;

ATTENDU QUE ces derniers ont démontré leur intérêt à renouveler leur mandat;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil nomme messieurs Paul-Andrée Tremblay et Dave Lavoie à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme respectivement aux sièges #6 et #7 et ce, pour une période de deux (2) ans et de façon rétroactive du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020.

N° 18-08-241

APPELS D'OFFRES/ CASERNE INCENDIE LES ESCOUMINS

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins est en processus de réaliser la construction d'une nouvelle caserne incendie;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Andrée Lessard, à lancer un appel d'offres pour les plans et devis en ingénierie ainsi que pour les plans et devis en architecture;

QUE Monsieur Dany Gagnon, directeur des travaux publics, soit nommé personne responsable du projet;

QUE le Conseil autorise la directrice générale, Madame Andrée Lessard, à déposer l'appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

N° 18-08-242

ENTENTE RELATIVE À L'ENTRETIEN DE SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTATION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET – ROBERT LANCIAULT



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins
ATTENDU QUE lors de la séance ajournée du 31 août 2011, le Conseil a adopté le règlement numéro 11-419 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce règlement, la municipalité est disposée à entretenir les systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet, dans la mesure où les conditions prévues au règlement sont respectées;

ATTENDU QUE Monsieur Robert Lanciault a déposé un rapport d'installation septique en vue de mettre en place un système de traitement tertiaire avec désinfection, soit un système Écoflo pack avec DIUV classique et d'un rejet au fossé, et ce, sur le terrain identifié comme étant le lot numéro 5 565 901 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu de conclure une entente ayant pour objet de prévoir les engagements du propriétaire de l'immeuble relativement à l'entretien du système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la signature d'une entente relative à l'entretien du système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet avec Monsieur Robert Lanciault;

QUE Monsieur André Desrosiers, maire, et Madame Andrée Lessard, directrice générale, soient autorisés à signer l'entente pour et nom de la municipalité des Escoumins.

ENGAGEMENT DE MONSIEUR MATHIEU TREMBLAY – POSTE DE PRÉPOSÉ CLASSE MIXTE

ATTENDU QUE Madame Andrée Lessard, directrice générale, a procédé à l'affichage du poste de préposé classe mixte, en conformité avec les dispositions de la convention collective;

ATTENDU QUE Madame Andrée Lessard, directrice générale n'a reçu qu'une seule candidature à l'interne pour le poste de préposé classe mixte;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'engagement de Monsieur Mathieu Tremblay au poste de préposé classe mixte, et ce, rétroactivement à compter du début de sa date d'embauche à la municipalité des Escoumins;

QUE le salaire et les avantages sociaux de Monsieur Mathieu Tremblay soient établis selon les conditions définies à la convention collective de travail en vigueur.

REMBOURSEMENT POUR FICHE ANNULÉE – MATRICULE 8275 09 1525

ATTENDU QUE le matricule portant le numéro 8575 09 1525 nous a fait parvenir une demande écrite le 22 août dernier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE le matricule portant le numéro 8275 09 1525 souhaite obtenir le remboursement au montant total de 391.72 \$ (trois cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-douze cents) en lien avec l'annulation de sa fiche sur le territoire de la municipalité des Escoumins qui a été modifiée suite à une correction d'erreur de municipalité et de localisation;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie-Lise Poitras
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise le remboursement de la fiche annulée du matricule portant le numéro 8275 09 1525 au montant total de 391.72 \$ (trois cent quatre-vingt-onze dollars et soixante-douze cents).

N° 18-08-245

OUVERTURE POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN CLASSE 2 – TEMPORAIRE SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE le département des loisirs a besoin d'un employé sur appel temporaire afin de combler les absences, vacances ou autres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la relève pour ce département;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Andrée Lessard, à ouvrir un poste de préposé à l'entretien classe 2 temporaire sur appel pour le département des loisirs.

N° 18-08-246

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 19h20 l'ordre du jour étant épuisé :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : **0**



**André Desrosiers,
Maire**



**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.